

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains articles en fonte originaires de la République populaire de Chine

Décision d'exécution (UE) 2020/1051 de la Commission du 16 juillet 2020 clôturant la nouvelle enquête au titre de la prise en charge des mesures concernant les importations de certains articles en fonte originaires de la République populaire de Chine

[JO L 230 du 17.7.2020](#)

Le 18 décembre 2019, la Commission a annoncé la réouverture de l'enquête antidumping concernant les importations de certains articles en fonte originaires de la République populaire de Chine par la publication d'un avis de réouverture au Journal officiel de l'Union européenne, à la suite d'une demande présentée par huit producteurs de l'Union représentant plus de 25 % de la production totale de l'Union de certains articles en fonte.

Par lettre du 15 mai 2020, les demandeurs ont informé la Commission qu'ils retiraient leur demande.

La Commission a donc conclu que la nouvelle enquête au titre de la prise en charge des mesures concernant les importations dans l'Union de certains articles en fonte originaires de la République populaire de Chine devait être close sans modification des mesures en vigueur.

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication de la décision d'exécution (UE) 2020/1051 de la Commission du 16 juillet 2020 qui clôt l'enquête concernant les importations de certains articles en fonte relevant actuellement des codes NC ex 7325 10 00 (code TARIC 7325100031) et ex 7325 99 90 (code TARIC 7325999080), originaires de la République populaire de Chine.